



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

15 septembre - 26 octobre

Négligences, violences psychologiques, physiques ou sexuelles...
à la maison, à l'école ou ailleurs...

si vous pensez qu'un enfant est en danger :

CONTACTEZ LE 119

ÉDITO



© T. Reynaud-Sipa

Sarah El Haïry,
Haute-commissaire
à l'Enfance

Tous les cinq jours, dans notre pays, un enfant meurt sous les coups de ses parents. Ce seul chiffre devrait suffire à nous mobiliser. Mais trop souvent encore, le silence l'emporte sur la vigilance. Trop souvent, on hésite, on doute. Avec cette campagne, nous disons collectivement : stop. Stop à l'indifférence, stop au tabou.

Un enfant en danger, c'est l'affaire de tous. Même sans certitude, une alerte peut sauver une vie. Le 119 est plus qu'un simple numéro. Il est là pour écouter, orienter, protéger, grâce aux écoutantes et aux écoutants dont la mission et le dévouement sont immenses.

Rappelons-le avec force : alerter, ce n'est pas accuser. C'est prévenir, c'est protéger. C'est exercer sa responsabilité d'adulte. C'est pourquoi cette campagne s'adresse d'abord à eux - aux adultes, premiers maillons de la chaîne de protection. Il n'y a pas de petites violences. Il n'y a pas de bons silences. Protéger un enfant commence par un geste simple : appeler le 119.

1 enfant décède tous les 5 jours dans le cadre familial

(source : rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) 2019)

37 217 sollicitations ont été traitées en 2023 par les équipes du 119, numéro d'urgence dédié à l'enfance en danger

(source : rapport d'activité du GIP France enfance protégée, Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger 2023)

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| 1. Perceptions, difficultés et signalements : comment les Français appréhendent les violences faites aux enfants | P.04 |
| 2. Comprendre, repérer, signaler : une mobilisation indispensable pour protéger les enfants | P.07 |
| 3. Une campagne pour faire du 119 un réflexe citoyen | P.11 |

1.

Perceptions, difficultés et signalements : comment les Français appréhendent les violences faites aux enfants

Dans le cadre de cette nouvelle campagne, le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, a lancé une étude avec l'institut Toluna Harris, pour bénéficier de données récentes sur la perception, la connaissance et les comportements des Français face aux violences faites aux enfants.

L'enquête a été réalisée du 9 au 13 janvier 2025 auprès d'un panel représentatif de 2 065 personnes âgées de plus de 18 ans.

Les violences faites aux enfants restent un tabou dans la société comme dans la sphère privée, freinant leur identification et leur signalement

Parler des violences faites aux enfants demeure difficile pour une majorité de Français. 58 % estiment que ce sujet reste un tabou dans la société comme dans la sphère privée.

Ce silence résulte d'un manque de repères : **74% des personnes interrogées déclarent avoir du mal à identifier les situations de violences faites aux enfants.**

Par ailleurs, le signalement représente également un obstacle : 53 % affirment ne pas savoir comment signaler une situation de violence.

Cette difficulté est d'autant plus préoccupante que **35% des Français affirment avoir déjà soupçonné ou été témoins d'une violence envers un enfant.** Cette proportion atteint **58% chez les 18-24 ans**, suggérant une exposition plus importante ou une sensibilité accrue des jeunes générations face à ces situations.

35%

des Français affirment avoir déjà soupçonné ou été témoins d'une violence envers un enfant.

Les Français se sentent mal informés sur les violences faites aux enfants

Alors même que les violences faites aux enfants restent difficiles à nommer, la majorité des Français déclare manquer d'informations sur le sujet. Cette méconnaissance concerne à la fois l'ampleur du phénomène et la diversité des formes de violence.

Seuls 42% d'entre eux se sentent bien informés sur les violences faites aux enfants de manière générale (dont 8% très bien informés), et seulement 28% connaissent la proportion d'enfants concernés par des cas de violences en France.



Entre 40 et 50% des Français estiment être mal informés sur les différents types de violence pouvant exister (négligences, violences physiques, psychologiques, sexuelles...).

Le repérage des violences faites aux enfants est difficile à appréhender pour la majorité des Français

Les conséquences physiques et psychologiques des violences sur les enfants sont une réalité encore trop ignorée

Si les Français indiquent être plus au fait des conséquences potentielles des agressions sexuelles (61%), des fessées (59%) ou des coups (58%), on observe un déficit de connaissance sur les effets à moyen et long terme des violences psychologiques comme le chantage (50%), l'exposition à des disputes violentes entre les parents (52%) ou le manque d'affection (54%).

L'identification et l'impact des violences faites aux enfants demeurent complexes pour une majorité de Français. Nombre d'entre eux déclarent rencontrer des difficultés à repérer ces situations et ont tendance à hiérarchiser leur gravité, alors que toutes les formes de violence (qu'elles soient physiques, psychologiques, sexuelles ou liées à la négligence) peuvent avoir des conséquences graves et durables sur le développement de l'enfant.

74% des Français indiquent qu'il leur est difficile d'identifier les situations de violences faites aux enfants et 53% de les signaler, les plus jeunes (18-24 ans) faisant état d'une plus grande facilité à réagir que leurs aînés.

Les violences psychologiques (24%), les négligences (22%) et les violences physiques (19%) constituent les types de violences les plus remarquées ou supposées, devant les violences sexuelles (9%).

Si les agressions sexuelles (95%), l'utilisation d'un enfant à des fins illégales volontaires (93%) ou l'exposition d'un enfant à des images pornographiques (87%) sont perçues comme des formes de violences

74%

des Français indiquent qu'il leur est difficile d'identifier les situations de violences faites aux enfants.

très graves par la quasi-totalité des Français, les fessées / les gifles (21%), le chantage (30%) ou encore le manque d'affection (33%) sont considérés comme étant relativement moins condamnables par une partie d'entre eux.

53%

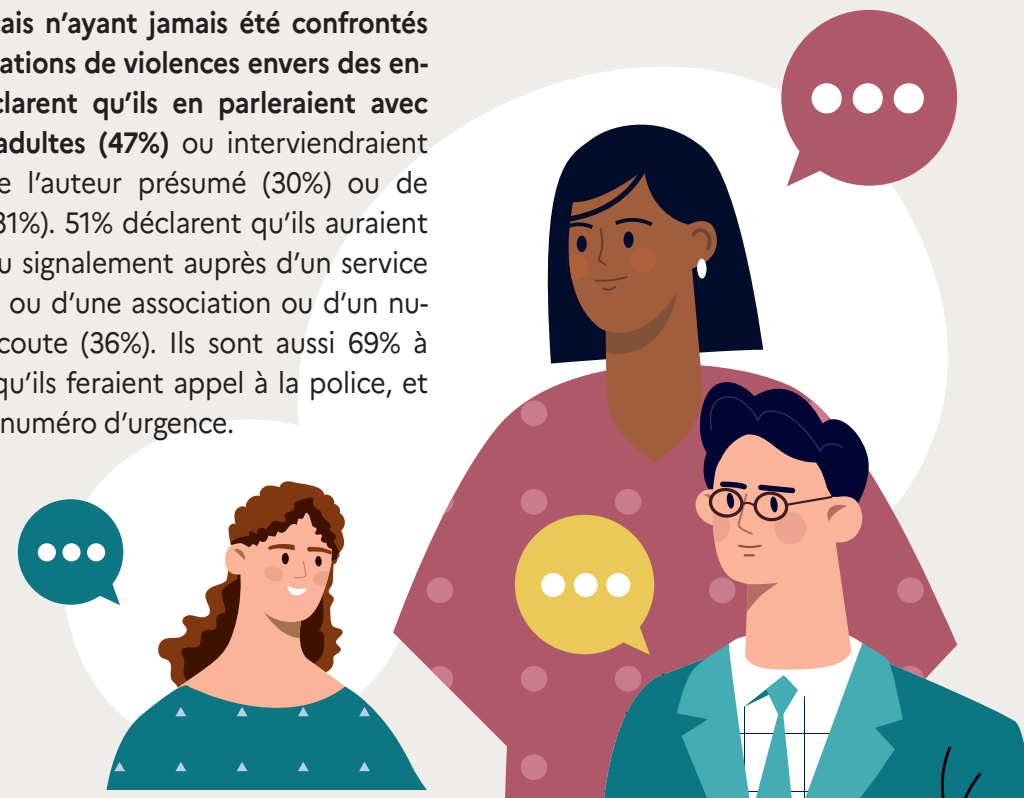
des Français indiquent qu'il leur est difficile de signaler des violences faites aux enfants.

Le signalement des violences reste une démarche minoritaire, malgré des intentions affichées

Une différence majeure s'observe entre les intentions déclarées par les Français de signaler des violences faites aux enfants et les comportements effectivement adoptés. Lorsqu'ils sont confrontés à une situation – qu'ils en soient témoins directs ou qu'ils en aient seulement le soupçon –, le signalement reste minoritaire. Cette réalité traduit une difficulté persistante à agir, y compris face à des signes préoccupants.

Les Français n'ayant jamais été confrontés à des situations de violences envers des enfants déclarent qu'ils en parleraient avec d'autres adultes (47%) ou interviendraient auprès de l'auteur présumé (30%) ou de l'enfant (31%). 51% déclarent qu'ils auraient recours au signalement auprès d'un service spécialisé ou d'une association ou d'un numéro d'écoute (36%). Ils sont aussi 69% à affirmer qu'ils feraient appel à la police, et 52% à un numéro d'urgence.

Lorsqu'ils ont été effectivement confrontés à un cas de violence envers un enfant, le signalement de ces violences, que ce soit auprès d'un service spécialisé (22%) ou auprès d'une association (12%), est une pratique qui reste minoritaire. Seuls 33% d'entre eux font appel à la police, et 18% à un numéro d'urgence. Pour autant, les Français déclarent ne pas rester passifs face à ces violences (87%) et privilégient le dialogue avec d'autres adultes (47%), plutôt que l'intervention directe auprès de l'auteur présumé (29%) ou l'enfant (28%).



2.

Comprendre, repérer, signaler : une mobilisation indispensable pour protéger les enfants

Pour mieux prévenir les violences faites aux enfants, il est essentiel de les nommer, d'apprendre à repérer les signes d'alerte, parfois discrets, et de signaler toute situation qui semble préoccupante.

Comprendre ce que recouvrent les violences faites aux enfants et leur impact

Les violences faites aux enfants désignent l'ensemble des atteintes, par action ou par omission, pouvant nuire à leur intégrité, leur développement ou leur dignité. Elles peuvent être physiques, sexuelles, psychologiques, ou liées à des négligences graves comme l'absence de soins, de nourriture ou de sécurité affective.

Ces violences peuvent être exercées par des personnes ayant autorité, souvent au sein même du cercle familial, mais aussi par d'autres enfants ou adultes. Elles peuvent se produire dans tous les espaces de vie de l'enfant, qu'il s'agisse du foyer familial, de l'école, d'un lieu d'activité culturelle ou sportive, d'un établissement de soins, de prise en charge du handicap, ou tout autre lieu public.

Trop souvent banalisées ou passées sous silence, elles compromettent gravement la santé, la sécurité ou le développement de l'enfant. Les violences subies pendant l'enfance ou l'adolescence ont des conséquences profondes et durables. Elles altèrent la santé mentale et physique, perturbent la scolarité, les relations affectives, et peuvent compromettre l'insertion sociale ou professionnelle à long terme. En cela, leur compréhension, leur repérage, et leur prévention relèvent d'une responsabilité collective.

Les effets sur les enfants victimes de ces violences, leur développement personnel et leur santé sont multiples, parfois irréversibles et dramatiques. Les victimes peuvent développer des troubles psychiques : états dépressifs, anxiété, conduites suicidaires, troubles du comportement alimentaire... mais aussi des troubles physiques : douleurs chroniques, troubles sensoriels, perturbations du sommeil, maladies chroniques, atteintes cardiovasculaires, voire dans certains cas, un état de santé durablement dégradé, un handicap ou un décès prématuré.

30%

des enfants victimes de violences sexuelles ont déjà fait au moins une tentative de suicide.

Les violences sexuelles, dont l'inceste, génèrent des traumatismes sur le long terme : 89 % des personnes ayant été victimes de violences sexuelles dans l'enfance déclarent souffrir de troubles liés au psycho-traumatisme ou de trouble de stress post-traumatique (TSPT). Cela se manifeste par des conduites à risque (addictions, comportements dangereux, agressivité envers soi ou autrui) ou des troubles graves de la santé mentale. On estime ainsi que 30 % de ces victimes ont déjà fait une ou plusieurs tentatives de suicide.

(Source : rapport « On vous croit », CII/ISE, 2023)

Les effets de ces violences ne s'arrêtent pas à l'enfance : ils peuvent impacter toute une vie, renforçant les inégalités et fragilisant durablement les trajectoires individuelles.

Détecter et repérer les signaux d'alerte d'enfants ou d'adolescents en danger

Les violences faites aux enfants ne laissent pas toujours des marques visibles. Elles se manifestent souvent à travers des signes physiques, émotionnels ou comportementaux, qu'il est essentiel de savoir repérer, d'autant plus qu'ils **varient selon l'âge de l'enfant**.

Chez les plus jeunes, notamment les enfants de moins de 6 ans, les signes d'alerte peuvent prendre la forme de changements brusques de comportement (agitation, opposition, repli sur soi, désintérêt pour le jeu), de troubles du sommeil ou de l'alimentation, de régressions soudaines (dans la propreté, le langage ou la motricité), ou encore de plaintes somatiques répétées (maux de ventre, maux de tête, malaises).

À partir de 6 ans, d'autres troubles peuvent apparaître : difficultés scolaires, troubles de l'humeur (irritabilité, tristesse), comportements en opposition ou en retrait, fugues, anxiété, ou encore troubles de l'attention et douleurs physiques récurrentes.

Chez les adolescents, les signaux se traduisent souvent par un décrochage scolaire, des troubles relationnels marqués (agressivité, isolement, provocation), des conduites à risque (automutilations, addictions, délinquance), ou encore des troubles anxieux, dépressifs ou alimentaires (anorexie, boulimie...). Les symptômes somatiques restent fréquents et ne doivent pas être banalisés.

Repérer ces signes ne suffit pas toujours à poser un diagnostic, mais ils doivent conduire à s'interroger sur ce que vit l'enfant, afin qu'il reçoive si nécessaire la prise en charge et la protection adaptée.

Signaler les violences faites aux enfants

Trop souvent, les violences faites aux enfants restent invisibles et tues. Par manque de repères pour identifier ces violences, par peur de mal faire, par tabou ou par crainte des conséquences, elles sont insuffisamment signalées, y compris par l'entourage proche ou les professionnels de proximité. Pourtant, chaque adulte peut et doit jouer un rôle essentiel pour protéger un enfant en danger.

D'un point de vue juridique, **la loi impose à toute personne**, qu'elle soit ou non tenue au secret professionnel, **de signaler une situation de danger ou de maltraitance envers un mineur** dont elle a connaissance.

Témoin ou victime, pour alerter ou demander conseil, même en cas de doute, un numéro à retenir

Le 119



Le 119

est le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être. Gratuit, confidentiel, et joignable 24h/24, 7 jours sur 7, il constitue un dispositif central de la protection de l'enfance. Il peut être composé par tous : par les adultes inquiets pour un enfant comme par les enfants et adolescents confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-mêmes ou pour un autre enfant qu'ils connaissent.

Accessible également en ligne, via le site www.allo119.gouv.fr, le 119 propose :

- Un tchat en temps réel pour les jeunes jusqu'à 21 ans
- Un formulaire sécurisé pour les adultes souhaitant alerter sur une situation
- Une plateforme en langue des signes française (LSF) pour les personnes sourdes ou malentendantes

Ce service exerce une double mission de prévention et de protection. Il a pour vocation d'accueillir, d'écouter et de traiter les appels émanant d'enfants en danger, mais aussi de toute personne confrontée à une situation préoccupante : proches, voisins, enseignants, personnels médicaux, professionnels de l'enfance, etc. Sont concernées

toutes les formes de violences : physiques, psychologiques, sexuelles, négligences graves, ou maltraitances suspectées. En facilitant le repérage précoce, le 119 permet de contribuer à la mise en œuvre rapide de mesures de protection adaptées.

Signaler est un levier essentiel de la protection des enfants contre les violences. Même en cas de doute, contacter le 119 peut permettre de sauver un enfant.

Le 119 joue également un **rôle de transmission** : lorsqu'un appel révèle une situation de danger potentiel, les informations sont relayées aux services départementaux compétents, via les Cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP), chargées d'évaluer les faits et de coordonner la réponse.

Mais au-delà du recueil des informations préoccupantes, le 119 est aussi **un espace d'écoute, de conseil et d'orientation, qui peut être sollicité même en l'absence de certitude.**

En cas de danger grave et immédiat, il est impératif de contacter les services de première urgence :

- **17 ou 112** : Police ou gendarmerie
- **18 ou 112** : Pompiers
- **15** : Samu
- **114 par SMS** : pour les personnes sourdes ou malentendantes

QUE SE PASSE-T-IL LORSQU'ON CONTACTE LE 119 ?

119



1.

Je suis témoin d'une situation ou j'ai une suspicion de violence faite à un enfant

J'assiste à une scène de violence faite à un enfant, ou je soupçonne de potentielles négligences ou violences qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles. Même en cas de doute, **j'alerte sur cette situation** pour faciliter sa prise en charge par des professionnels afin de protéger l'enfant concerné.

2.

Je compose le 119 ou je fais un signalement sur 119.gouv.fr

Après avoir contacté le 119, **je suis pris en charge par un professionnel.**

Il vérifie que ma demande entre bien dans le champ de l'enfance en danger, et oriente, si nécessaire, mon appel vers un écoutant spécialisé.

3.

Je parle avec un écoutant formé

Un professionnel de l'enfance m'écoute attentivement et me pose des questions pour comprendre la situation et la qualifier en cas de doute sur l'existence ou la nature d'une violence.

Psychologue, juriste ou travailleur social, il fait partie d'une **équipe d'écoutants aux profils complémentaires, formés à la relation d'aide et à l'évaluation des situations de maltraitance.**

Ils savent repérer les signes de danger, connaissent les démarches de protection à engager et le fonctionnement des services sociaux et judiciaires.

4.

Mon témoignage est analysé et transmis si nécessaire

Si l'écoutant évalue un danger ou un risque de danger, il **rédige un compte-rendu** validé par un coordonnateur encadrant. Ce document est transmis dans les plus brefs délais à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du département concerné.

En cas de danger imminent nécessitant une mise à l'abri immédiate du mineur, le 119 contacte sans délai les services de première urgence pour une intervention immédiate. La CRIP est également immédiatement informée.

5.

Le département évalue la situation

La CRIP étudie les informations et mobilise les professionnels compétents (travailleurs sociaux, médecins, psychologues, etc.) pour vérifier la situation et mettre en œuvre, si besoin, des mesures de protection de l'enfant concerné.

6.

La justice peut être saisie

Si la famille refuse toute intervention et que le mineur est en danger (au sens de l'article 375 du Code Civil), **un signalement est transmis au Parquet.**

Le juge des enfants peut alors ordonner une mesure judiciaire de protection.



3.

Une campagne pour faire du 119 un réflexe citoyen

Lancée par le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, cette nouvelle campagne de lutte contre les violences faites aux enfants repose sur un constat clair : face à ces violences, même en cas de doute, les adultes ont une responsabilité collective. Repérer, réagir, alerter : chacun peut et doit agir.

Pourtant, 58 % des Français estiment que parler des violences faites aux enfants reste encore un tabou. Trop souvent, ces violences – qu'elles soient physiques, psychologiques, verbales ou sexuelles – ne sont pas vues, pas identifiées ou pas qualifiées comme telles, et donc pas signalées. Elles sont encore insuffisamment dénoncées par l'entourage de l'enfant, qu'il s'agisse de proches ou de professionnels de proximité. Il est donc essentiel de responsabiliser tous les adultes du quotidien, de leur donner les clés pour faire preuve de vigilance et de les inciter à agir sans attendre, même en cas de doute.

Toucher tous les adultes, les confronter à des situations de suspicion et les aider à surmonter leurs hésitations : la campagne entend accompagner concrètement le passage à l'action, en rappelant qu'il n'est pas nécessaire d'avoir de certitudes ou de preuves pour agir : un doute, une inquiétude, un signal faible suffisent, **le 119** est là pour analyser, soutenir, accompagner les victimes et témoins, et agir le cas échéant pour protéger les enfants.

Elle s'inscrit dans le Plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027, qui fixe les priorités de l'action publique : prévention, détection, protection, mais aussi mobilisation de l'ensemble de la société (familles, professionnels, institutions, citoyens).

Déployée à l'échelle nationale, cette campagne vise à faire connaître le 119, numéro national d'appel et site web de l'enfance en danger, et à inciter à le contacter dès qu'un doute, une inquiétude ou une suspicion de violence surgit.

Face au doute, la meilleure solution reste l'alerte

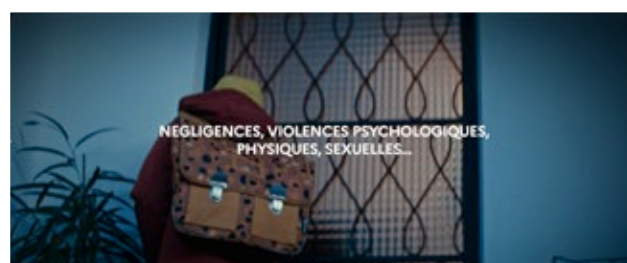
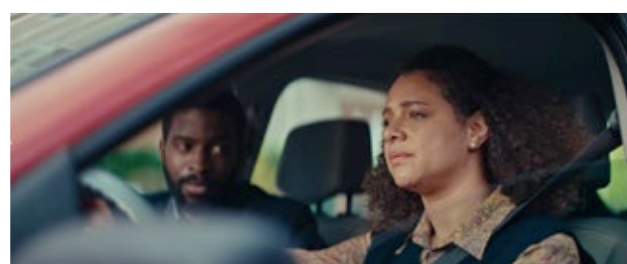
Au cœur de cette campagne, plusieurs formats – un film, deux spots audios, de l’affichage urbain, des contenus web et réseaux sociaux – mettent en scène des situations du quotidien où des adultes s’interrogent face à un enfant qui ne va pas bien. Chacun, à sa manière, donne à voir ou à entendre ce moment de bascule où le doute surgit, et où la question de l’action ou de l’inaction se pose, afin d’inciter à contacter le 119 pour être accompagné et protéger les enfants.

Dans le film de campagne, un enfant traverse sa journée, entre école et retour à la maison. Sur son chemin, il croise des adultes – un voisin, les parents d’un camarade, un commerçant, etc. – qui perçoivent quelque chose d’inquiétant dans son attitude, son regard, sa posture, sans pour autant en être certains et donc oser passer à l’action. Les spots audios diffusés en radio linéaire et numérique prolongent cette logique, à travers des dialogues entre proches (parents, enfants, amis) confrontés à des signaux faibles ou à des confidences dérangeantes. Là encore, le doute domine, et l’hésitation freine l’action.

Avec justesse et réalisme, cette campagne rappelle que la vigilance de chacun peut être décisive, et que le 119 est là pour évaluer les situations, sans qu’il soit nécessaire d’avoir de certitude avant de le contacter. En cas de doute, **il faut contacter le 119.**

119

La campagne sera diffusée
du 15 septembre au 26 octobre 2025
en format vidéo sur le web, au cinéma,
en affichage animé
dans les centres commerciaux et les gares,
ainsi qu’en format audio sur
les plateformes de streaming et de replay,
webradios et podcasts.



<https://solidarites.gouv.fr/campagne-de-lutte-contre-les-violences-faites-aux-enfants>

Contact presse :

Haut-commissariat à l’Enfance, Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.
sec.presse.hce@social.gouv.fr